

Projet éolien des Hauts de l'Armançon

Lettre d'information n°2 – Janvier 2018



LE PROGRAMME D'INSERTION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

LE PROJET

Env 2/3 des parcelles appartiennent aux communes.

DES QUESTIONS ?

Les élus d'Aisy, Cry, Nuits et Perrigny et l'équipe wpd se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

AGENDA

Le 31 janvier 2018, une restitution des études écologiques sera organisée et publique.

NOUS CONTACTER

eolien.armancon@wpd.fr

14b rue du Chapeau Rouge

21000 Dijon

03.74.31.01.30

PRINCIPE : Anticiper et compenser les impacts éventuels du parc
Enrichir l'environnement local

MISE EN ŒUVRE : Mesures environnementales adaptées au territoire, durables, en adéquation avec le parc éolien et financées par wpd.

PRINCIPALES THÉMATIQUES DU PROGRAMME :

- **Développement de la biodiversité forestière;**
- **Aménagement paysager de la vallée de l'Armançon et de ses abords;**
- **Restauration, entretien et diversification des zones humides des fonds de vallées.**

Les bureaux d'études écologiques et paysagers travaillant sur le projet proposeront des mesures adaptées au parc éolien.

- **Vous êtes propriétaire sur les communes d'implantation et/ou à proximité ? (particulier, collectivité)**
- **Vous souhaitez participer à ce programme ?**
- **Vous avez d'autres idées ?**

CONTACTEZ WPD !

EXEMPLES DE CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES ET DE MESURES ASSOCIÉES

- **Habitant :** plantation en fond de jardin;
- **Propriétaire forestier :** mise en place d'îlots de vieillissement, gestion des zones de transition entre parties boisées et milieux ouverts, gestion des parcelles forestières afin de développer des strates intermédiaires ...
- **Propriétaire agricole :** haies en bordure de parcelles, boisements, jachères, pelouses calcicoles, actions de sensibilisation ...

